

*Affaires courantes*

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL, AFFAIRES  
SOCIALES, TROISIÈME ÂGE ET CONDITION  
FÉMININE**

DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine, intitulé «Les enfants du Canada: Notre avenir». Ce rapport est le fruit de deux années d'étude de la part du Sous-comité sur la pauvreté, du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine, qui a examiné la motion que la Chambre des communes avait adoptée à l'unanimité:

Que la Chambre témoigne de son souci pour le million et plus d'enfants canadiens qui vivent dans la pauvreté et s'emploie à réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000.

• (1030)

Le rapport fait des recommandations qui feraient en sorte que chaque enfant au Canada naisse aussi en santé que possible, et que tous les parents aient le revenu nécessaire pour subvenir aux besoins essentiels de leurs enfants et un revenu suffisant pour répondre à leurs besoins éducationnels, récréatifs et culturels.

Il propose la mise au point d'un programme qui fournirait aux gens des encouragements financiers à travailler et qui assurerait une sécurité de revenu grâce au relèvement du salaire minimum fédéral, à l'établissement d'un supplément de revenu gagné garanti et à la création d'un crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfant, dont la pleine valeur serait accordée aux gagne-petit.

La mise en oeuvre de ces recommandations aiderait non seulement les enfants pauvres, elle aiderait également le Canada à soutenir la concurrence internationale en développant au maximum le potentiel de notre ressource la plus précieuse, nos enfants.

Votre comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale à ce rapport, conformément aux dispositions de l'article 109 du Règlement.

DÉPÔT DU RAPPORT MINORITAIRE

**M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, on vient de déposer le rapport du Sous-comité sur la pauvreté.

Au nom du groupe parlementaire libéral, je voudrais présenter notre rapport minoritaire.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Il n'y a pas consentement unanime.

Désolé, mais, depuis avril, les rapports minoritaires doivent être acceptés.

**M. Pagtakhan:** Monsieur le Président, je voudrais déposer un rapport minoritaire, car le rapport présenté par le Sous-comité est à notre avis incomplet et il est truffé de recommandations à appliquer le plus tôt possible, mais il ne prévoit pas de calendrier d'exécution déterminé. On est toujours en train de dire aux provinces quoi faire, mais on ne prévoit pas de mesure d'incitation financière ou réglementaire. Et certaines de ces recommandations sont vaines, voire ridicules, superflues et dépassées par rapport à la définition de la pauvreté. Elles portent un autre coup aux programmes sociaux et ne feront que perpétuer le cercle vicieux de la pauvreté au Canada.

Je dépose donc notre rapport.

**M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing):** Monsieur le Président, je me demande si je peux obtenir le consentement unanime de la Chambre pour présenter dans les deux langues officielles la réponse minoritaire du NPD au rapport.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Vous n'avez pas besoin du consentement unanime. Allez-y.

**M. Axworthy:** La réponse du NPD au rapport majoritaire du Sous-comité sur la pauvreté est un peu comme celle que vient de donner mon collègue de Winnipeg.

La Chambre a unanimement voté en faveur de l'élimination de la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000. Or, ce rapport ne permettra pas de mettre un terme à la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000.

En signant la Déclaration des droits de l'enfant de l'ONU, le premier ministre s'est engagé à accorder la priorité aux enfants dans l'affectation des ressources nationales en période de disette comme en période d'abondance.

Mais ce rapport ne permettra pas de respecter pleinement cet engagement. Il me semble que la réponse majoritaire du Sous-comité entravera l'engagement qu'a pris le premier ministre et l'engagement qu'avait pris la Chambre dans la motion de novembre 1989 d'éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000.